



Immobilisation véhicule et pv

Par **DENIS Salé**, le **26/02/2011** à **19:38**

Bonjour,

suite à un contrôle ce jour la gendarmerie a immobilisé mon véhicule pour défaut certificat immatriculation car je devais le faire au maximum il y a dix jours et ensuite un PV pour pose de film Glastin avec facture pour non homologation de la pose (passage à la Dréal) alors que j'ai une garantie de la part de glastin il ne conteste pas le manque de visibilité.

Merci de vos réponse

Par **Tisuisse**, le **27/02/2011** à **14:47**

Bonjour,

Moralité :

- 1 - faites rapidement faire votre nouvelle carte grise,
- 2 - faites retirer ce film plastique. La garantie accordée par l'entreprise est la garantie de la pose sur les parties vitrée pas une garantie de conformité au code de la route ou de conformité au cahier des charges de ce véhicule.

Désolé pour vous mais les 2 PV sont dus.